

-----  
**DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-SAVOIE**

-----  
**ARRONDISSEMENT DE  
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

-----  
**N° 2018-09**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ DE DIRECTION**

Séance du : 13 mars 2018

Nombre de membres du comité de direction : 26

Nombre de membres présents ou représentés : 21

Présidente de séance : Madame DEREMBLE

Secrétaire de séance : Madame MAGDELAINE

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : Mesdames BERGER, DEREMBLE, MAGDELAINE, MARTIN  
Monsieur AEBISCHER

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : Messieurs ERNST, ETCHART, GRANCHAMP, MUGNIER, REY

Nombre de membres présents ou représentés des socioprofessionnels : Mesdames BUSSAT, NERI

Messieurs BERTRAND, CHUTIN, ERNST, FEUILLET, LAURENT, LESAGE, MOUCHET, MOUMDJIAN, TOVANY, TSHIAM

Membres représentés : Madame BURKI par Monsieur GRANDCHAMP

Membre excusé des élus Annemasse Agglo : Messieurs BOCCARD, LUY,

Mesdames BURKI, CATASSO, COTTET

Membres excusés des élus de la Communauté de communes du Genevois : Monsieur BOCQUET

Membres excusés des socioprofessionnels : Messieurs BERTRAND, VELTER

Membre de l'Office de Tourisme des Monts de Genève : Mesdames MERCIER et DLABAC.

**OBJET : Approbation des frais de port pour les ventes Monts de Genève**

*Vu la délibération 2018-07, approuvant le budget primitif 2018 Monts de Genève*

*Vu les articles L133-3, L133-7 et L134-6 du code du tourisme*

*Vu l'article 3 des statuts de l'EPIC Monts de Genève qui prévoit que l'EPIC peut commercialiser des prestations de services touristiques.*

*Vu l'article 13 des statuts de l'EPIC Monts de Genève qui prévoit que le budget de l'EPIC comprend notamment en recettes le produit des recettes commerciales,*

*Vu la délibération 2010-10, portant création de la régie de recettes,*

Considérant que dans le cadre des ventes de billetteries, et de prestations touristiques Les Monts de Genève est amené à envoyer par lettre recommandée avec avis de réception, l'objet de ses ventes.

Considérant que ce coût supplémentaire était jusqu'alors absorbé par Les Monts de Genève,

Considérant qu'au vu de l'augmentation des envois, cette dépense ne pourra plus être absorbée par Les Monts de Genève,

Considérant qu'il a été proposé que Les Monts de Genève ajoute le coût des frais de port à l'envoi de ses billetteries et ventes de prestations,

Considérant que les tarifs pratiqués par la Poste sont ré évalués chaque année,

Considérant que les tarifs 2018 sont les suivants :

Envoi en France:

Poids jusqu'à	Tarifs nets unitaires		
	R1	R2	R3
20 g	4.07 €	4.75 €	5.85 €
50 g	4.55 €	5.30 €	6.30 €
100 g	5.20 €	5.85 €	6.90 €
250 g	6.30 €	7.05 €	8.10 €
500 g	7.40 €	8.05 €	9.10 €
1 000 g	8.50 €	9.20 €	10.25 €
2 000 g	10.10 €	10.80 €	11.90 €
3 000 g	11.25 €	11.95 €	13.00 €
Avis de réception		1.15 €	

Taux d'indemnités :

R1 : 16 €

R2 : 153 €

R3 : 458 €

Envoi à l'international :

Taux	Tarifs nets unitaires	Indemnités
R1	4.30 €	45€
R2	5.30 €	150 €
Avis de réception	1.30 €	

Ces tarifs s'ajoutent à l'affranchissement Lettre prioritaire internationale de la tranche de poids de l'envoi.

Lettre prioritaire internationale :

Poids jusqu'à	Tarifs nets unitaires	
	Zone 1	Zone 2
20 g	1.20 €	1.30 €
100 g	2.40 €	2.60 €
250 g	6.00 €	6.50 €
500 g	9.60 €	10.40 €
2 000 g	16.80 €	18.20 €
3 000 g (zone AF)	-	30 €

Retrait au guichet des Monts de Genève : Gratuit

Au vu de cet exposé le Comité de direction,

**APPROUVE** l'application des tarifs de ports pratiqués par la Poste pour les ventes Monts de Genève, tarifs ci-dessus pour l'année 2018. Les prochains changements de tarifs qui interviendront sur décision de la Poste seront pris en compte par les Monts de Genève mais ne feront plus l'objet d'une nouvelle délibération,

Mme. la Présidente de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.

Le 14 mars 2018

affiché ou notifié le 14 mars 2018

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme.

La présidente  
Madame DEREMBLE

